



M2E CPE- Année 1

CADRAGE SAÉ BLOC 2 et BLOC 3

Mise en situation professionnelle (au niveau 2 du référentiel de formation) : retour d'expérience argumenté sur les pratiques du CPE au service de la réussite de tous et chacun, dans le respect des principes déontologiques.

Présentation du document

Ce document pédagogique accompagne les élèves fonctionnaires dans la réalisation de la Situation d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ) des Blocs 2 et 3. Il constitue un document de référence pour l'évaluation des apprentissages clefs mobilisés durant le stage en établissement scolaire. La SAÉ est articulée de manière étroite entre la formation dispensée à l'INSPE et les observations réalisées sur le terrain. Elle accompagne et évalue le parcours de formation vers l'acquisition du niveau 2 (***agir en autonomie dans la plupart des situations en s'intégrant dans un collectif***). Les savoirs institutionnels, juridiques, éducatifs et éthiques étudiés dans les enseignements de l'UE3 de la maquette devront être mobilisés afin de construire une réflexion argumentée sur les situations professionnelles concrètes rencontrées.

Introduction : les enjeux du stage professionnel

Le stage constitue une étape essentielle dans le processus de professionnalisation des élèves fonctionnaires CPE.

Partie 1 – Appréciation du tuteur

Le tuteur en établissement accompagne les CPE stagiaires des collèges et lycées dans le développement de leurs compétences professionnelles en les conseillant, en observant leurs pratiques et en favorisant leur analyse réflexive ; il contribue également à leur évaluation à travers une appréciation formative et certificative qui s'inscrit dans le processus de validation d'une SAE (situation d'apprentissage et d'évaluation).

Partie 2- Dépôts des preuves

Les travaux demandés dans le cadre de cette SAÉ (PREUVES) devront être déposés sur la plateforme Magistère (<https://partage02.magistere.apps.education.fr/course/view.php?id=9996>) dédiée à la SAÉ du Bloc 3 dans le respect du droit à l'image et conformément à la déclaration RGPD.

Le travail demandé (PREUVE) devra être déposé sur la plateforme Magistère dédiée à la SAÉ dans le respect du droit à l'image et conformément à la déclaration RGPD. Pour valider la SAE il faudra

obtenir 4 badges. Trois portent sur UNE preuve déposée dans le cadre des Apprentissages Critiques et des exemples proposés dans la partie « Travail attendu et situations à observer » :

Badge 1 : Auto-évaluer sa situation problème

Badge 2 : Évaluation croisée entre pairs de situations problèmes

Badge 3 : Évaluation de la preuve par un examinateur INSPE

Badge 4 : L'obtention est liée à l'appréciation du déroulement du stage.

Cadre général

Les élèves fonctionnaires devront respecter les consignes suivantes :

- Respect des échéances de dépôt ;
- Identifier clairement des situations professionnelles authentiques ;
- Dépôt individuel des productions.

Travail attendu et situations à observer.

En première année de Master, Ils développent une réflexion sur leur propre pratique professionnelle dans des situations vécues mettant en jeu la déontologie du fonctionnaire, la capacité à incarner les valeurs de la République et le suivi des différents projets Vie Scolaire.

Il est attendu de l'élève fonctionnaire que pour chacune des trois situations spécifiques observée (voir ci-dessous), il fasse un retour réflexif et argumenté. Ce travail est appelé **PREUVE**

Les types de situations professionnelles à analyser :

1. Bloc B2 : Des situations d'apprentissage articulant programmes, savoirs, choix didactiques et besoins des élèves.

Exemples :

- Une pratique professionnelle adaptée aux différents publics, contraintes (matérielles, techniques, temporelles, etc.) et du contexte
 - Une pratique professionnelle où le CPE met en œuvre son autorité sans autoritarisme : posture, collaboration avec équipe pédagogique, éducative et de direction
 - Une situation éducative qui met en œuvre des pédagogies variées (démarche de projet sur des questions socialement vives) ou/et qui propose des situations engageantes (motivation, attirer l'attention, impliquer, etc.)
2. Bloc B3 : Des situations où l'agent du service public d'éducation pose son action dans le respect du cadre institutionnel, éthique et déontologique.

Exemples :

- Une pratique professionnelle qui traite une situation sensible de vie scolaire (ex : témoignages d'élèves, situation sociale, familiale ou sociale appelant la mise en place de mesures attendues, etc.)

- Une situation professionnelle qui touche au projet d'établissement en articulant obligations professionnelles, valeurs républicaines et principe de laïcité.
- Un projet éducatif qui inscrit son action dans le fonctionnement des établissements et de leurs instances, se référant possiblement à d'autres systèmes éducatifs européens
- Une pratique professionnelle de collaboration en faveur de la protection de l'enfance avec l'équipe éducative et/ou les partenaires de l'éducation (familles, acteurs extérieurs)

Formes possibles des productions

- Écrit réflexif (½ page) ;
- Podcast ;
- Infographie ;
- Poster ;
- Capsule audio ou vidéo.

Attendus méthodologiques

Le travail devra aussi :

- Mobiliser les apports théoriques étudiés en formation ;
- Proposer une analyse argumentée ;
- Adopter une posture réflexive ;
- Respecter les règles de confidentialité et d'anonymisation.

Niveaux d'évaluation

Non acquis

- La situation est peu décrite ou de manière incomplète.
- Les apprentissages critiques ne sont pas ou partiellement identifiés.
- L'analyse reste descriptive ou limitée.
- Les références théoriques sont absentes ou peu développées.

Acquis

- L'analyse est argumentée et structurée.
- Les apprentissages critiques sont maîtrisés.
- Les liens entre théorie et terrain sont pertinents.
- L'étudiant adopte une posture professionnelle réflexive.

Très bonne maîtrise

- L'analyse est approfondie et nuancée.
- Les apprentissages critiques sont pleinement intégrés.
- Les références institutionnelles et théoriques sont mobilisées avec pertinence.
- L'étudiant développe une réflexion professionnelle autonome et critique.

Partie 5 – Annexes incluse dans magistère

Annexe 1 – Fiche d’auto-positionnement

Critères d’auto-évaluation	Validé	Non validé	Observations personnelles
J’ai décrit une situation professionnelle réelle observée en stage	☐	☐	
J’ai identifié un apprentissage critique pertinent	☐	☐	
J’ai mobilisé des références théoriques ou institutionnelles	☐	☐	
J’ai analysé les enjeux déontologiques de la situation	☐	☐	
J’ai respecté l’anonymat des personnes et des établissements	☐	☐	
J’ai articulé théorie et pratique professionnelle	☐	☐	
J’ai adopté une posture réflexive	☐	☐	
J’ai respecté les consignes de dépôt sur Magistère	☐	☐	
Mon travail comporte une argumentation claire	☐	☐	
Mon travail répond aux attendus des enseignements critiques	☐	☐	
Mon travail intègre les critères d’évaluation suivants : démarche, régulation, justification	☐	☐	